

LES CONFÉRENCES-DÉBATS DE L'IEJ

LA COMPARUTION IMMEDIATE

REGARDS SUR UNE JUSTICE AU QUOTIDIEN

Sous la direction scientifique d'**Anne-Sophie Chavent-Leclère** et d'**Alexis Bavitot**, Maîtres de conférences, Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon

En présence de :

Justine Aubriot, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention

Florence Castagnet, substitute du procureur de la République

Sébastien Sertelon, avocat au barreau de Lyon

 17H-19H

30 JANVIER 2020



Amphithéâtre Roubier

Université Jean Moulin Lyon 3

Palais de l'université

15 quai Claude Bernard LYON 7e



LES CONFÉRENCES-DÉBATS DE L'IEJ DE LYON

LA COMPARUTION IMMEDIATE

REGARDS SUR UNE JUSTICE DU QUOTIDIEN



VALIDATION AU TITRE DE LA
FORMATION CONTINUE
DES AVOCATS

Déontologie de l'avocat - Procédure pénale



Amphithéâtre Roubier

Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e

30 JANVIER 2020

🕒 17H -19H

LA COMPARUTION IMMÉDIATE

REGARDS SUR UNE JUSTICE DU QUOTIDIEN

La comparution immédiate permet de saisir un tribunal correctionnel en faisant comparaître sur le champ une personne impliquée, sous conditions tenant à l'état du dossier et au domaine d'application. Initialement réservée aux flagrants délits, cette procédure accélérée s'est généralisée avec le temps. Comment une procédure initialement exceptionnelle s'est-elle ainsi transformée en justice du quotidien ? Comment concilier l'efficacité d'une procédure rapide avec le bien juger ? Les comparutions immédiates méritent-elles la réputation de « justice d'abattage » de ses détracteurs ? Quel avenir à l'aune de la comparution à délai différé prévue par la loi du 23 mars 2019 ? À destination des magistrats, avocats et étudiants, cette conférence se veut un lieu d'échanges des pratiques de professionnels lyonnais de la justice.

Sous la direction scientifique d'**Anne-Sophie Chavent-Leclère** et d'**Alexis Bavitot**, Maîtres de conférences, Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon

En présence de :

Justine Aubriot, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention

Florence Castagnet, substitute du procureur de la République.

Sébastien Sertelon, avocat au barreau de Lyon

17 h 00 | Questions abordées :

Quel rôle du Procureur ?

- Pour quelles affaires ? Qu'est-ce qu'une affaire « en l'état d'être jugée » ?
- Comparution immédiate, à délai différé ou convocation par procès-verbal ?
- Quelle influence de la défense sur l'opportunité ?
- Quelle pratique de la jonction de procédures antérieures ?

Quelle défense pour l'Avocat ?

- Les permanences pénales et la déontologie de la profession d'avocat.
- Accès au dossier et communication avec le prévenu.
- Quelle défense au moment de la présentation au procureur ?
- Quelle pratique du renvoi de l'affaire à une audience ultérieure ?
- Quelle pratique des nullités ? Quelle stratégie de plaidoirie ?
- Quel rôle pour l'avocat des victimes avant et pendant l'audience ?

Quel rôle du Juge ?

- Quelle pratique du mandat de dépôt ?
- Demander une mesure d'instruction complémentaire ?
- Quelle pratique du renvoi du dossier au ministère public ?
- Quelle approche des nullités ?
- Le temps d'audience, le quantum de peines et les condamnations.
- Quelle place pour l'aménagement *ab initio* ?

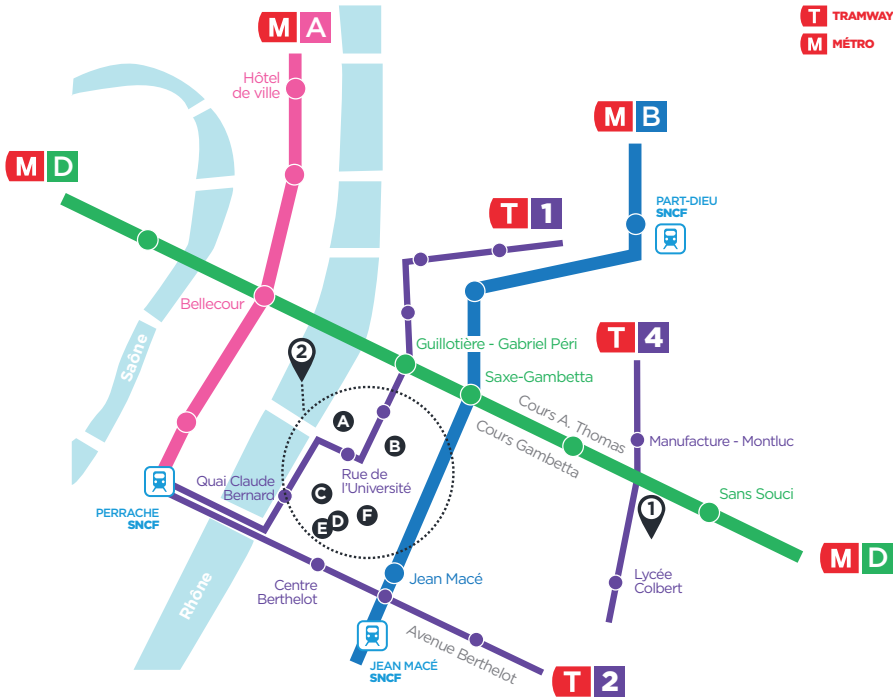
🕒 19 h 00 | Fin



FACULTÉ DE DROIT

ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND

**CENTRE DE DROIT
PÉNAL**



1 **CAMPUS DE LA MANUFACTURE DES TABACS | Lyon 8^e**
 9 6 cours Albert Thomas
 9 6 rue Pr. Rollet
 9 1 avenue des Frères Lumière

2 **CAMPUS DES QUAIS | Lyon 7^e**

A PALAIS DE L'UNIVERSITÉ 9 15 quai Claude Bernard	B BÂTIMENT NEW DEAL 9 25 rue de l'Université
C ATHÉNA DUGAS 9 7 rue Chevreul	D IUT JEAN MOULIN 9 88 rue Pasteur
F CENTRE DE LA RECHERCHE EUGÈNE CHEVREUL 9 18 rue Chevreul	E MILC 9 35 rue Raulin

Validation au titre de la formation continue des avocats (2h)
Déontologie de l'avocat - Procédure pénale

DROITS D'INSCRIPTION

- Entrée libre pour les jeunes collaborateurs (- 2 ans), élèves avocats, auditeurs de justice et étudiants
- Entrée payante pour les avocats et magistrats - 70 euros TTC

Inscription obligatoire

CONTACT : **Ariane PRAVAZ**

✉ conference-iej@univ-lyon3.fr

☎ **04 26 31 86 88**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h



FACULTÉ DE **DROIT**

ÉQUIPE DE RECHERCHE **LOUIS JOSSERAND**

**CENTRE DE DROIT
PÉNAL**